

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 1^{er} juin 2020, à 18h, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Madame Denise Villeneuve
Madame Valérie Roy
Madame Silvy Lapointe
Madame Carmen Gravel
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général.

Est absente : Madame Lynda Gravel

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisque la séance se tient à huis clos due à la covid-19. Cette séance a été filmée.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Acceptation des procès-verbaux du 4 et 19 mai 2020

03. Dossiers généraux
 - a) Rapport du maire
 - b) Rapport gestion contractuelle
 - c) Consultation publique écrite

04. Service incendie
 - a) Rapport de comité
 - b) Nomination pompier

05. Service travaux publics
 - a) Rapport de comité
 - b) Adoption R.817 emprunt développement de rue
 - c) Soumission lignage de rues

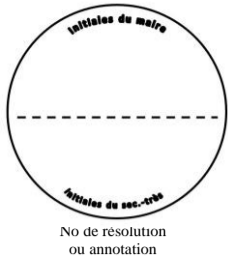
06. Service d'urbanisme et environnement
 - a) Rapport de comité
 - b) Dérogation mineure Mélanie Lapointe
 - c) Inspecteur environnement estival

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

07. Service des loisirs
 - a) Rapport de comité
 - b) Demande subvention, transport actif

08. Service communautaire et culturel
 - a) Rapport de comité

09. Comptes payables



10. Lecture de la correspondance
11. Affaires nouvelles :
 - a) _____
 - b) _____
12. Période de questions des contribuables
13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sara Perreault l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout :

8. b) Soumission construction Placo

2. Adoption des procès-verbaux

Reporté

3. Dossiers généraux

3. a) Rapport du maire

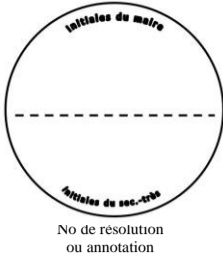
Il est proposé par Valérie Roy;
appuyé de Carmen Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit accepté le rapport du maire qui se lit comme suit :

Au cours de l'année 2019, nous avons investi 3 037 000 \$ afin d'améliorer la qualité des services qui vous sont offerts.

❖ Corridor scolaire et tour de communication	301 000 \$
❖ Parc industriel.....	33 000 \$
❖ Mise aux normes eau potable	23 000 \$
❖ Mise aux normes traitement eau usée	9 000 \$
❖ Réfection routes rurales	142 000 \$
❖ Aménagement de parcs de jeux.....	165 000 \$
❖ Bâtiment	285 000 \$
❖ Réfection égout	56 000 \$
❖ Acquisition véhicules et machinerie.....	529 000 \$
❖ Développement de rues	393 000 \$
❖ Pavage de rues	978 000 \$
❖ Lumières de rues.....	30 000 \$
❖ Achat de terrains	57 000 \$
❖ Réfection réseau pluvial	36 000 \$

Les activités courantes ont généré un surplus de 49 000 \$.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Saint-Honoré est une Ville en santé et le conseil et moi-même travaillons tous dans le même sens afin d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

160-2020

3. b) Rapport gestion contractuelle

Il est proposé par Valérie Roy;
appuyé de Denise Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit accepté le rapport de gestion contractuelle qui se lit comme suit :

En 2019, nous n'avons effectué aucune modification au règlement de gestion contractuelle.

Le règlement 757 concernant la gestion contractuelle a été appliqué dans le but de respecter les mesures favorisant la lutte contre le truquage d'appel d'offres, la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, trafic d'influence ou de corruption, conflits d'intérêts, l'impartialité.

Les règles de rotation des co-contractants ont été appliquées (un fournisseur ne peut obtenir de la Ville de gré à gré, plus de deux contrats dont chacun d'eux excède la somme de 50 000 \$ dans la même année.

161-2020

3. c) Consultation publique écrite

ATTENDU QUE dans le contexte actuel du covid-19, la Ville ne peut tenir des séances de consultation en présence du public;

ATTENDU QUE les décrets gouvernementaux permettent une consultation écrite avec avis de 15 jours au préalable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Villeneuve, appuyé par Silvy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères que soit autorisée la consultation écrite pour remplacer la consultation publique requise pour les règlements d'emprunt, règlements d'urbanisme et dérogations mineures.

4. Service incendie

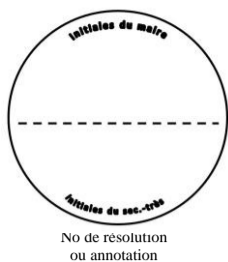
4. a) Rapport du comité

Aucun rapport

162-2020

4. b) Nomination pompier

Il est proposé par Valérie Roy;
appuyé de Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillères



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

QUE soit reconnu comme pompier à temps partiel monsieur Patrice Grégoire du 640, rue Desrosiers, St-Honoré.

5. Service travaux publics

5. a) Rapport du comité

Aucun rapport

5. b) Adoption R.817 emprunt développement de rue

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

RÈGLEMENT N^o 817

Décrétant un emprunt de 130 000 \$ et une dépense de 560 000 \$ pour l'exécution de travaux de développement de rues dans le domaine des Parcs

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saint-Honoré accepte de participer pour 20% des coûts des développements domiciliaires des promoteurs selon les modalités du règlement 632;

ATTENDU QUE lorsqu'un terrain ou parc appartenant à la Ville est adjacent à la rue, le partage des coûts est de 50% sur cette portion;

ATTENDU que lesdits travaux sont d'intérêt et d'utilité publics pour l'ensemble de la ville;

ATTENDU que les plans et devis ont été préparés par la firme d'ingénieurs Cegertec inc. (Stantec);

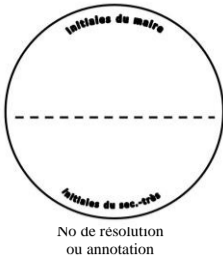
ATTENDU que les fonds généraux de la Ville ne peuvent couvrir de telles dépenses;

ATTENDU qu'un emprunt sera nécessaire pour payer la participation aux dits travaux;

ATTENDU qu'avis de motion et projet du présent règlement ont été donnés lors de la séance régulière du 19 mai 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

163-2020



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

À CES CAUSES, il est proposé par Denise Villeneuve, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères qu'il soit et est par le présent règlement décrété, statué et ordonné ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour le développement de rues dans le domaine des Parcs sur une longueur de 500 mètres par des promoteurs, selon les plans et devis préparés par la firme Cegertec inc. (Stantec) et de l'estimation des coûts préparée par le service technique, en date du 7 mai 2020, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 560 000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 130 000 \$ sur une période de 20 ans et à appliquer la contribution financière des promoteurs de 430 000 \$.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement à 100% des intérêts et au remboursement de 100% du capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevée chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

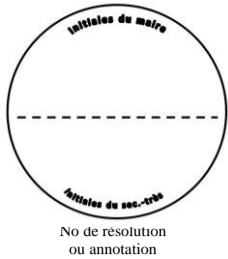
ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Lu en dernière lecture et adopté à la séance régulière du conseil tenue le 1er juin 2020 et signé par le maire et le directeur général de la ville.



Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Directeur général

164-2020

5. c) Soumission lignage de rues

Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit acceptée la soumission d'Inter Lignes pour le marquage de lignes sur
chaussée au montant de 17 264.65 \$ (tti).

6. Service d'urbanisme et environnement

6. a) Rapport de comité

165-2020

6. b) Dérogation mineure Mélanie Lapointe

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure sollicitée
par madame Mélanie Lapointe pour sa propriété située au 180, rue Léon,
Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la
construction d'un agrandissement de la résidence dont la marge latérale sera
de 1.3 m au lieu de 3 m tel que mentionné à la grille des spécifications zone
64V du règlement de zonage 707;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Sara Perreault, appuyé par
Silvy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères que soit acceptée la
demande de dérogation mineure sollicitée par madame Mélanie Lapointe aux
conditions suivantes :

- a) Fournir un plan projet d'implantation de l'agrandissement préparé par un
arpenteur avant le début des travaux
- b) De procéder à la démolition de la remise attenante au bâtiment principal

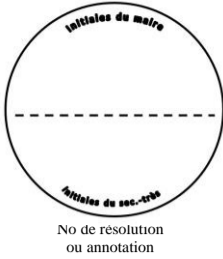
et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la ville et
affiché à l'hôtel de ville.

166-2020

6. c) Inspecteur environnement estival

Il est proposé par Carmen Gravel;
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient retenus les services de monsieur Samuel Bluteau pour effectuer le
travail d'inspection concernant l'application du règlement de zonage et des
nuisances durant la période estivale 2020;



QUE soit autorisé monsieur Bluteau à signer tous les documents relatifs aux inspections et accéder aux immeubles tel qu'autorisé par lesdits règlements.

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

7. Service des loisirs

7. a) Rapport de comité

Aucun rapport

167-2020

7. b) Demande subvention, transport actif

Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé de Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisé le directeur général Stéphane Leclerc à déposer une demande de subvention au montant de 500 \$ auprès de l'organisme « En Mouvement – table intersectorielle régionale des saines habitudes de vie » pour l'achat et l'installation de supports à vélos.

8. Service communautaire et culturel

8. a) Rapport du comité

Aucun rapport

168-2020

8. b) Soumission travaux Maison des Jeunes

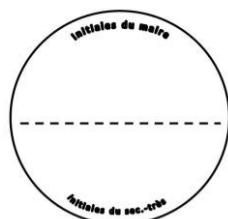
Il est proposé par Sara Perreault;
appuyé de Silvy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit acceptée la soumission de Construction Placo pour des travaux de revêtement acrylique à l'agrandissement de la Maison des Jeunes au montant de 14 600 \$.

169-2020

9. Comptes payables

Il est proposé par Sara Perreault;
appuyé de Denise Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillères

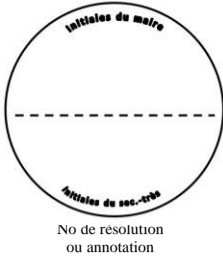


No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

QUE soit approuvée la liste des chèques émis en mai au montant de 125 772.30 \$ suivant le registre des chèques imprimé le 27 mai 2020 et autorise le paiement des comptes au montant de 417 355.96 \$ suivant la liste des comptes à payer imprimée le 27 mai 2020.

ADT CANADA INC.	1 612.16 \$
AREO-FEU	7 821.75 \$
AT. MEC. ERIC BOUCHARD	96.20 \$
ATLANTIS POMPELAC	298.94 \$
BLACKBURN & BLACKBURN INC.	677.22 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTÉE	1 967.86 \$
BRIDECO LTEE	10 145.20 \$
BUREAU EN GROS # 73	45.98 \$
CAMIONS AVANTAGE	223.40 \$
CENTRE D'AUTONOMIE	425.41 \$
CENTRE ALTERNATEUR DEMARREUR LT INC	684.10 \$
CLOTURES CLERMONT INC.	142.86 \$
CONSTRUCTION S.R.B.	661.79 \$
LE CYBERNAUTE ENVIROVISION 2010 INC.	546.13 \$
DICOM EXPRESS	91.61 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	70.00 \$
ENCRECO INC.	34.48 \$
ENVIROMAX INC.	9 582.37 \$
ENVIRONEX EUROFINIS	1 944.23 \$
EUGENE ALLARD	2 021.03 \$
EXCAVATION R.ET.R. INC.	2 828.39 \$
FILTRE SAGLAC INC.	150.50 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	73.91 \$
GAUDREAU, SAUCIER, SIMARD, AVOCATS	574.88 \$
GESPRO EQUIPEMENT DEMOLITION INC.	1 062.14 \$
GESTION HOUDE ET LÉVESQUE	260.50 \$
GROUPE ULTIMA INC.	98 167.00 \$
GROUPE LD INC.	1 211.10 \$
HYDRO-QUEBEC	1 517.67 \$
HYDROMEC INC - CHICOUTIMI	188.78 \$
INTER-LIGNES	164.70 \$
LABERGE, GUERIN ET ASSOCIES ARP.GEO.	1 834.19 \$
LABORATOIRES CHEZ-NOUS INC.	445.49 \$
LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC	1 043.13 \$
LETTREGE EXPRESS	97.73 \$
L'INTERMARCHE	6.43 \$
LUMEN (17011390)	4.63 \$
MACPEK INC.	695.58 \$
MALTAIS ANDRE	574.94 \$
MANERGO INC.	6 759.15 \$
MESSER CANADA INC. 15687	141.29 \$
MRC DU FJORD DU SAGUENAY	70 449.61 \$
MUNICIPALITE ST-DAVID-DE-FALARDEAU	351.04 \$
PACO	12.55 \$
PIC CONSTRUCTION CO. LTEE	506.79 \$
PIECES D'AUTOS STE-GENEVIEVE	38.11 \$
POTVIN & BOUCHARD INC	38.20 \$
POTVIN CENTRE CAMION	811.28 \$
LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE INC.	56.93 \$
PRODUITS BCM LTEE	1 357.48 \$
LE QUOTIDIEN, LE PROGRÈS	1 186.54 \$
REFUGE DES ANIMAUX	804.83 \$
REGIE DES MATIERES RESIDUELLES	732.55 \$
RESTAURANT LE RELAIS	224.79 \$



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

SEAO	37.11 \$
SERVICES MATREC INC.	33 616.93 \$
SNC-LAVALIN	3 059.77 \$
SOCIETE DE TRANSPORT DU SAGUENAY	138 627.32 \$
SOLUGAZ	137.92 \$
SOUDURE MARTIN TREMBLAY INC.	5 961.96 \$
SPARTA INDUSTRIEL INC.	277.70 \$
S.P.I. SANTÉ SÉCURITÉ INC.	646.32 \$
ST-HO MÉCANIQUE	209.26 \$
TELENET INFORMATIQUE INC.	314.74 \$
WAINBEE LIMITÉE	10.56 \$
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	990.82 \$
TOTAL	<hr/> 417 355.96 \$

10. Lecture de la correspondance

11. Affaires nouvelles

Aucun sujet

12. Période de questions des contribuables

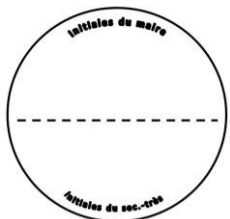
Je soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance et également effectuer le paiement de toutes les dépenses incompressibles jusqu'à la séance du 6 juillet 2020.

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

La levée de la séance est proposée à 18h48 par Valérie Roy.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Bruno Tremblay
Maire



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
Directeur général